

d'assistant familial

RNCP4500 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	332
Formacode(s)	44009
Code(s) ROME	K1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2024

Certificateur(s)

Ministère chargé de la solidarité

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION · SIRET : 13001653800014

Partenaires habilités

98 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 98 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
A.D.E.A.	77931160400028	Former
AFRIS PARIS PARMENTIER	34997263800010	Former
ALAJI SAS	53897367800153	Former
AMPHIA CONSEIL ET FORMATION	41928081300090	Former
ANTENNE DES PYRENEES ATLANTIQUES	18001404502237	Former
APRADIS	78061259400017	Former
ARFIS OI	42100372400034	Former
ARFISS	77571615200019	Former
ARFRIPS	48121631500046	Former
ARIFTS - SAFRANTS	50961850000052	Former

Liste complète des 98 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp4500-d-assistant-familial/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'Assistant familial est un travailleur social qui exerce une profession d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

En cas de circonstances imposant une séparation entre parents et enfant, le fondement de la profession d'assistant familial est de procurer à l'enfant ou à l'adolescent, confié par le service qui l'emploie, des conditions de vie lui

permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation.

L'assistant familial participe à la prise en charge des conséquences des troubles de la parentalité pour l'enfant et à la prévention de leur répétition. Elle contribue également à la lutte contre les exclusions dont peuvent être victimes les personnes ayant souffert de troubles importants durant l'enfance.

L'assistant familial exerce les fonctions suivantes :

- Accueil de l'enfant et prise en compte de ses besoins fondamentaux
- Accompagnement éducatif de l'enfant
- Accompagnement de l'enfant dans ses relations avec ses parents
- Intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil
- Travail en équipe

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Domaine de compétences 1 : accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil

Domaine de compétences 2 : accompagnement éducatif de l'enfant

Domaine de compétences 3 : communication professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

On recense un peu plus de 43 000 assistants familiaux (données 2003) dont 37 000 employés dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance par les conseils généraux. Les autres secteurs d'intervention sont :

- les services de placement familiaux gérés par des établissements privés associatifs autorisés par les départements et habilités par la justice (art. L.312-1 du CASF) ;
- les services d'accueil familial spécialisé (annexes XXIV du code de la sécurité sociale – décret n° 89-798 du 27.10.1989) ;
- l'accueil familial thérapeutique en services de psychiatrie infanto-juvénile (arrêté du 1.10.1990).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Assistant familial

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 400 €
Familles professionnelles (FAP)	T2B60 — Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 609
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	T2B60 — Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le représentant de l'Etat dans la région nomme le jury du diplôme qui comprend : - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ;

- des formateurs ou enseignants issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'assistant familial ;
- des représentants de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil familial permanent ;
- pour un quart au moins de ses membres, des représentants des professionnels de l'accueil familial permanent, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2024
Date de dernière délivrance possible	31/12/2026

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39793

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Info'métiers santé social : 0.825.042.042

(0,15€/mn)

<http://www.social.gouv.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4500/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	7
Parcours menés à terme	5
Taux d'achèvement	71 %
Période	02/2022 – 02/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	21
Montant total engagé	35 122 €
Coût moyen par dossier	1 672 €
Durée moyenne	161 h
Période	01/2021 – 09/2024

France compétences	87 %
OPCO	8 %
Entreprise	5 %
Reste à charge titulaire	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.